



# MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

**SERVICES :**  
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



## **Bureaux de contrôle, bureaux de vérification, diagnostiqueurs (opérateur) quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?**

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

### **Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminées :**

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

### **Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :**

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

# À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

## Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m<sup>2</sup>**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



## Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
  - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

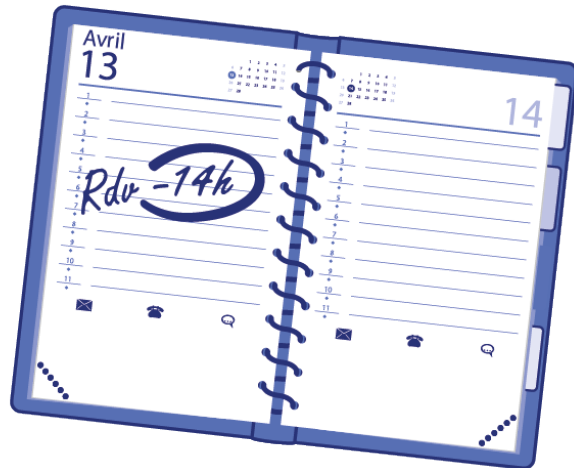
## Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : [www.agefiph.fr/](http://www.agefiph.fr/)
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)



## 1. PRÉPARER

- **Identifiez et hiérarchisez les activités** : distinguez les activités nécessitant d'être réalisées sans délai et celles pouvant être reportées
- prenez contact avec les clients pour identifier avec eux le caractère nécessaire de l'intervention et les conditions qui garantissent la sécurité
  - reportez les prestations si les conditions de sécurité sont impossibles à respecter sur site (distanciation sociale, coactivité...) ou si les conditions nécessaires à leur réalisation ne sont pas réunies (absence du personnel qualifié, vacance des postes de travail, etc.)



- **Evaluez les risques découlant de toutes les circonstances possibles d'exposition à toutes les étapes de l'intervention** : présentiel au bureau, transport sur le lieu de l'intervention, usage d'un véhicule personnel ou professionnel (commun ou dédié), usage de matériels et outils partagés, accueil sur site client, intervention sur site et restitution...

- **Préparez et organisez les déplacements** :

- attribuez dans la mesure du possible un véhicule par opérateur. Si le véhicule est multi-utilisateurs, nettoyez les clés et l'intérieur du véhicule entre chaque utilisateur et demandez d'aérer l'habitacle régulièrement
- évitez le transport de plusieurs personnes dans un même véhicule. En cas d'impossibilité, respectez les mesures de protection liées au covoiturage (port de masques, distanciation sociale, aération, désinfection...)
- attribuez des outils individuels à chaque opérateur (appareils de mesures, pompes, téléphone...) et privilégiez les outils numériques (ordinateur, tablette...) pour réduire les transferts et manipulations papier
- prévoyez ce qu'il faut absolument emmener dans le véhicule :
  - un kit par personne pour chaque prestation en entreprise ou sur chantier : réserve d'eau et de savon, serviettes à usage unique ou gel hydro alcoolique, lingettes, sacs-poubelle, produits d'entretien ou désinfectant courants pour le nettoyage des outils et supports si nécessaire...
  - un kit de dépannage d'urgence pour éviter le passage chez le garagiste en cas de panne (bombe anti-crevaisson pour les VUL...)

- **Mettez en place une organisation du travail adaptée**

- en limitant au maximum les déplacements loin du domicile et identifiant les lieux où l'opérateur pourra s'arrêter pour prendre une pause afin de se restaurer et aller aux toilettes. Demandez aux opérateurs de préparer et d'emporter leur propre repas
- en limitant le nombre d'aller/retour des opérateurs à l'agence pour l'approvisionnement en matériel
- en limitant au maximum les contacts lors des retours en agence des opérateurs



## 1. PRÉPARER



### → Préparez les interventions des opérateurs sur site et partagez un protocole d'intervention avec le client

- prenez contact avec l'entreprise d'accueil ou le responsable du chantier pour définir et connaître :
  - l'identité de l'éventuel référent COVID-19 du lieu d'accueil ou le contact chargé de l'accueil et de l'accompagnement de l'opérateur (coordonnées téléphoniques)
  - les locaux/lieux auxquels auront accès les opérateurs et les conditions d'accès aux locaux sanitaires
  - les nouvelles règles d'accès, d'accueil et d'accompagnement applicables sur le site : mesures d'hygiène, distanciation sociale, usage des locaux, nettoyage des surfaces, mise à dispositions

de moyens de lavage des mains, mise à disposition et fonctionnement des équipements ou appareils à tester/contrôler ou vérifier...

- demandez au client l'envoi en amont de la prestation et par voie numérique les documents nécessaires à l'intervention afin d'éviter leur consultation sur place
- prévoyez dans le protocole que les déchets resteront sur place

→ **Prenez contact préalablement avec les laboratoires** pour l'organisation du dépôt des prélèvements. Privilégiez l'envoi postal lorsque cela est possible, ou convenez par e-mail ou par téléphone, d'une heure et d'un lieu de dépôt. Regroupez les prélèvements et coordonnez les dépôts

## 2. RÉALISER



→ **Faites vérifier sur le site que les mesures de prévention et protocole d'intervention sont mis en oeuvre.** A défaut, demandez au salarié de vous informer et renoncez éventuellement à l'intervention

→ **Évitez tout contact physique direct ou indirect avec le personnel du site d'accueil :**

- téléphonez pour annoncer votre arrivée au contact préalablement identifié. Excluez les rencontres non indispensables pour la réalisation de l'intervention
- en cas d'accompagnement sur le site et d'utilisation d'un véhicule, privilégiez des véhicules séparés ; à défaut pas plus de deux personnes par véhicule et faites respecter les mesures

de protection liées au covoiturage : installation à droite du passager à l'arrière (diagonale avec le conducteur)



## 2. RÉALISER



- respectez la distance d'au moins 1 m. durant toute l'intervention ou alors portez un masque ou une autre protection équivalente
  - en cas de consultation de documents sur site, demandez qu'ils soient déposés dans une enveloppe à votre attention. Nettoyez-vous les mains avant et après leur manipulation.
  - limitez les signatures de documents sur place ; prévoyez votre propre matériel (stylo...)
- Nettoyez les équipements de travail et les matériels du client avant et après l'intervention
- Avant de quitter le site, **jetez les déchets sur place dans un sac hermétique dans la poubelle prévue à cet effet** ; en cas d'impossibilité, emportez-les dans votre véhicule (sac hermétique) pour les faire évacuer par votre entreprise selon la filière classique
- **Emballer les échantillons à analyser comme habituellement** :
- nettoyez les emballages plastiques les contenant après manipulation
  - privilégiez l'envoi postal, sinon déposez-les au dépôt ou chez le prestataire d'analyse en respectant les modalités de dépôt préalablement déterminées



## 3. VÉRIFIER

- **Vérifiez à l'aide d'une check-list les matériels et les consommables pour la réalisation de l'intervention et le kit d'urgence**
- **Assurez-vous du respect du plan de nettoyage** (habitacle du véhicule...)
- **Renforcez les vérifications du bon état du véhicule**
- (carburant, pneumatiques, pare-brise, essuie-glace, etc.) pour ne pas être obligé d'aller au garage pour une intervention non planifiée
- Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas des interventions conduites, pour adapter les procédures et mesures initialement prévues

